

SYNDICAT DE COOPERATION POUR LE PARC NATUREL REGIONAL DES VOSGES DU NORD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL

Séance du 7 mars 2026

Sous la présidence de Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER

Date de convocation : 27 février 2026

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présents : 30

Nombre de pouvoirs : 10

Nombre de voix totales des membres en exercice : 75

Nombre de voix membres présents : 46

Nombre de voix pouvoirs : 14

Etaient présents : Mmes DOH, EHRSTEIN, GLAD, KLEIN, LEDIG, LEHMANN, MARAJO-GUTHMULLER, MUCKENSTURM, SANDER, WEY, MM. BALL, BASTIAN, BERRON, BUFFA, FRAIN, HELMER, HILT, HUBERT, KLIPFEL, LENHARD, MARCHAL, MARMILLOT, MICHEL, MORQUE, PFEFFER, WAHL, WALTER, WEBER, WEIL, WINDSTEIN.

Ont donné procuration : Mmes GUILLIER, KERN, PASTOR, MM. BRUPPACHER, HOFFSESS, MULLER, PETER, SCHMITT, STAATH, ZINGRAFF.

Voix : 60
Pour : 60
Contre : 0
Abstentions : 0

OBJET : FA8-2026 : Publication des annales scientifiques

VU le décret n° 2014-341 du 16 mars 2014 portant renouvellement du classement du territoire des Vosges du Nord en parc naturel régional,

VU la charte du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord et notamment les mesures 1.4.3. « Accompagner la compréhension des évolutions du territoire » et 2.2.2 « Favoriser la création, la recherche et l'innovation »,

VU les statuts du Syndicat de Coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord,

VU le programme d'actions triennal 2026-2028,

VU l'exposé des motifs,

Décision : Le Comité Syndical :

- décide de réaliser le tome 22 des annales scientifiques pour un montant estimatif de 11.000 € TTC correspondant à des frais de mise en place graphique du document (salaires, charges sociales, frais de structure...), des frais de traduction, d'impression et de diffusion...,

- sollicite pour la réalisation des annales scientifiques, les financements suivants :

Région Grand-Est : 5.500 €

Réserve de Biosphère Palatinat : 5.500 €,

- décide d'inscrire un crédit total de 11.000 € au budget primitif 2026,

- autorise Mme la Présidente à solliciter les financements et à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette opération.

Pour extrait conforme

La Présidente,

Nathalie MARAJO-GUTHMULLER



Accusé de réception en préfecture
067-256700691-20260307-CS070326DEL22-DE
Date de télétransmission : 09/03/2026
Date de réception préfecture : 09/03/2026